

Bike & Run des Thermes 2023

Règlement

Article 1 – Organisation

Le Bike & Run des Thermes est organisé par le TRICAT, le dimanche 26 février 2023, dans le bois de Coulange à Amnéville Les Thermes.

L'épreuve, affiliée à la Fédération Française de Triathlon, se déroule en binômes et consiste à s'échanger un vélo sur la distance donnée et à franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Le règlement de l'épreuve s'appuie sur la réglementation sportive de la FFTRI. Chaque concurrent se doit de le connaître et de l'appliquer.

Article 2 – Epreuves et horaires

Les épreuves et distances associées sont les suivantes :

- Course 6-9 ans : 2 boucles de 1,1km. Boucle de délestage de 300m effectuée par un seul membre de l'équipe.
- Course 10-13 ans : 2 boucles de 2,3km. Boucle de délestage de 300m effectuée par un seul membre de l'équipe.
- Course S : 2 boucles de 6km. Boucle de délestage de 1100m effectuée par un seul membre de l'équipe

Les conditions d'âges, en fonction des formats de courses, sont les suivantes :

- Course 6-9 ans : personnes nées entre le 01.01.2014 et le 31.12.2017
- Course 10-13 ans : personnes nées entre le 01.01.2010 et le 31.12.2013
- Course S : personnes nées avant le 31.12.2007

Les courses se parcourent par équipes composées de 2 concurrents : hommes, femmes, ou mixte.

Le départ des courses est fixé aux horaires suivants :

- o 09h30 : Départ Course S (12km)
- o 11h00 : Départ Mini Chats 10-13 ans (4,6km)
- o 11h45 : Départ Chatons 6-9 ans (2,2km)

Un briefing de course sera effectué 10 minutes avant le départ de chaque course.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne jusqu'au 24 février 2023 - 12 heures, sur la plateforme <https://gotiming.fr/evenement/run-and-bike-amneville/>.

Le lien pour les inscriptions est disponible sur le site internet du TRICAT, www.tricat-amneville.fr, rubrique Bike & Run des Thermes.

Une limite est fixée à 100 équipes adultes et 50 équipes enfants.

Pour les **licenciés FFTRI "Compétition"**, la saisie de votre numéro de licence en cours de validité et le paiement de votre inscription validera votre engagement.

Pour les **non-licenciés FFTRI "Compétition"**, il faudra obligatoirement, en plus du paiement, déposer dans l'interface un scan du certificat médical, datant de moins d'un an, de non-contre-indication de la pratique « du Bike & Run en Compétition » ou « du Triathlon en Compétition » ou « du sport en Compétition » ([modèle de certificat médical](#)). Si ce certificat n'est pas fourni lors de l'inscription en ligne, il devra être présenté lors du retrait des dossards.

La mention "**compétition**" sur le certificat médical **est obligatoire**, sans celle-ci l'accès à la course sera refusé au participant.

Les participants mineurs doivent obligatoirement être en possession d'une [autorisation parentale](#) dûment signée. Sans cette autorisation, le participant mineur ne pourra pas accéder à la course.

Aucune inscription par téléphone, fax, mail ou sur les réseaux sociaux ne sera prise en compte.

Article 4 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera aux dates et horaires indiquées ci-dessous.

- **Samedi 25 février de 16h00 à 18h00** au [magasin Intersport de Semécourt](#) (Fèves).
- **Dimanche 26 février à partir de 8h** sur le site de la course (Zone de départ). Le retrait sera possible jusqu'à 15 minutes avant chaque course.

Documents à fournir pour le retrait des dossards :

- **Licenciés FFTRI :**
 - Pièce d'identité et licence FFTRI compétition 2023 (format numérique ou papier)
- **Non-licenciés :**
 - Pièce d'identité et certificat médical de non-contre-indication à la pratique du « sport en compétition » ou « bike & run en compétition » ou « triathlon en compétition » daté de moins d'un an au jour de l'épreuve si celui-ci n'a pas été transmis lors de l'inscription.

Article 5 – Tarifs et conditions d’annulation

Ci-dessous les tarifs des courses jeunes et adultes :

Epreuves	Tarif par équipe
6-9 ans	10 € *
10-13 ans	12 € *
S	22 € *

* Pass compétition obligatoire de 2 euros en plus pour les non-licenciés

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas les frais de dossiers lors de l’inscription.

En cas de force majeure, l’organisation se réserve le droit d’annuler la manifestation.

Si l’annulation de l’épreuve est à l’initiative de l’organisation, tous les concurrents seront remboursés intégralement (hors frais de dossiers).

Tout désistement d’un participant doit être notifié par le biais d’un justificatif valable (certificat médical) pour donner lieu au remboursement de l’inscription. Toutefois, les concurrents qui se désisteront au cours des huit derniers jours précédant la course ne seront pas remboursés des frais d’inscription.

Aucune revente de dossard n’est autorisée.

Article 6 – Règles et obligations des participants

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs).

Le port du casque à coque rigide avec jugulaire fermée est obligatoire pendant toute la durée de la course pour chaque équipier, coureur ET cycliste.

Le dossard de chaque compétiteur devra être visible et fixé par 3 points d’attache.

L’usage de vélo à assistance électrique est interdit.

Chaque équipe est responsable de son propre équipement et doit s’assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Il est fortement conseillé que les participants prennent connaissance des parcours et des points qui peuvent poser problèmes (orientation, carrefour, nombre de boucles...).

Si le concurrent quitte le parcours balisé, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation (vols, casses...).

Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure à l'organisation, sous peine de disqualification par les arbitres.

Le concurrent s'engage à faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).

Tout comportement contraire à l'éthique sportive sera sanctionné et passible d'une disqualification sans remboursement ni aucune autre contrepartie.

Article 7 – Environnement

Chaque équipe s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours.

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.

Des « zones de propreté délimitées » seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

A l'arrivée, des poubelles de tri seront à votre disposition dans la zone de ravitaillement.

Article 8 – Arbitrage

L'arbitre principal, nommé par la fédération est responsable de l'organisation de l'arbitrage du Bike & Run.

L'organisateur n'est aucunement responsable des décisions et pénalités émises par les arbitres.

Les décisions et pénalités des arbitres ne sont aucunement contestables. Les participants qui font l'objet d'une pénalité doivent s'y soumettre sans conditions, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Article 9 – Classement et Récompenses

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie ensemble par les deux membres de l'équipe.

Une zone de regroupement (présence des deux coéquipiers et du vélo dans la zone prévue) sera mise en place près de la ligne de départ/arrivée.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des courses vers 12h15.

Dans le cas où un athlète ne peut être présent à la remise des récompenses, celles-ci ne pourront être réclamées ultérieurement.

Article 10 – Droit à l'image

L'inscription aux épreuves vaut comme acceptation de cession du droit à l'image.

L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

